

La défense des consommateurs par la CGT : l'INDECOSA-CGT

Peut-être ne le savez vous pas, mais si vous êtes adhérent de la CGT, vous l'êtes également d'une association de défense des consommateurs, indépendante, efficace et militante : l'INDECOSA-CGT. Voici quelques éléments pour vous aider à mieux connaître cet organisme, et à diffuser son action auprès de tous ceux qui pourraient en avoir besoin, qu'ils soient adhérents de la CGT ou non.

L'INDECOSA c'est :

INformation et

DEfense des

Consommateurs

Salariés

L'INDECOSA-CGT est une association loi 1901 créée par la Confédération Générale du Travail en 1979 au niveau national, en 1982 en Isère. Le but qu'elle s'est fixée en 1979 lors de sa création, et qui reste son objectif premier encore aujourd'hui, est l'information, la formation, la défense des consommateurs salariés (par salariés, l'association entend les salariés avec ou sans emploi, les actifs comme les retraités), défense individuelle comme défense collective. Reconnue et agréée par l'Etat comme une association représentative, INDECOSA-CGT participe aux principales instances de concertation où sont débattus avec les pouvoirs publics et les

professionnels du commerce et des services, les intérêts des consommateurs.

Forts d'une longue expérience, les responsables INDECOSA, quasiment toutes et tous des bénévoles, formés au Droit et à la Consommation par l'association en liaison notamment avec l'université, accueillent dans leurs permanences, afin de les aider, de les conseiller pour que justice leur soit rendue, les consommateurs qui entendent défendre leurs droits individuels et collectifs. Il existe aujourd'hui près de 280 points d'accueil dans les principales villes et dans certaines grandes entreprises. Ouverte à tous les salariés, INDECOSA-CGT est « l'organisation CGT des consommateurs » et non pas comme souvent cela est dit « l'organisation des consommateurs CGT », elle est donc amenée à prendre en compte les problèmes soulevés par les adhérents de la CGT en priorité, mais aussi ceux des autres salariés sans distinction. Elle se finance grâce aux cotisations versées par ses adhérents, par des subventions que perçoivent toutes les organisations de consommateurs, la vente de sa revue bimestrielle « In Magazine », ainsi que de diverses publications d'information et de matériels.



Son activité est placée sous la responsabilité de son Conseil d'Administration comprenant des membres fondateurs, des représentants des associations départementales, se réunissant au moins trois fois par an, et d'un bureau se réunissant chaque mois. Elle se réunit en assemblée générale ordinaire tous les ans. L'assemblée générale triennale fixe les orientations de travail de l'association. Elle organise régulièrement et autant que besoin des colloques, des conférences, des journées d'étude, des formations pour parfaire sa connaissance sur les questions de la consommation en France comme en Europe et pour créer les meilleures conditions de l'information et de la défense des consommateurs. Ses champs d'intervention sont multiples puisqu'ils concernent toutes les questions qui naissent du

rapport hors travail.

Leurs champs d'intervention sont :

Transport,
Logement,
Santé,
Energie,
Assurance,
Banque, Crédit,
Surendettement,
Justice,
Rapports avec les services publics,
Jeux / loteries,
Démarchage à domicile,
Achat à distance,
Internet / téléphonie,
Vacances,
Sécurité alimentaire,
Consumérisme,
Conciliation,
Actions de groupe,

[Télécharger la plaquette INDECOSA-CGT](#)

[Aller sur le site de l'INDECOSA-CGT](#)